

## Un truc fañchement ridicule

Date : 14 mai 2017

» Toutes les communes » Rosporden Météo Avis de décès Cinéma Agenda

### Rosporden. L'Etat civil refuse que leur enfant se prénomme Fañch !

Publié le 14 mai 2017 à 18h40  
Modifié le 14 mai 2017 à 18h53 JACQUES CHANTEAU



Vu sur le Télégramme le 14 mai 2017

*Il a vu le jour jeudi dernier et ses parents souhaitaient le prénommer Fañch. Mais refus de l'état-civil car les signes comme le tilde (~) ne sont pas autorisés. Les parents sont en colère et leurs amis bretonnants, aussi.*

*L'affaire pourrait se terminer devant le tribunal administratif.*

Alors comme ça... en dépit de la Constitution, des lois, des règlements et de l'avis de l'Académie française, une collectivité territoriale (le Conseil général d'Ille-et-Vilaine) pourrait baptiser les habitants d'un département d'un nom qui n'existe pas, qu'ils n'ont pas demandé et qu'il leur enjoint de prononcer comme il ne s'écrit pas... alors que, sur la base d'[une simple circulaire](#) adressée aux officiers d'état-civil, une autre collectivité territoriale (la ville de Quimper) serait obligée de refuser un prénom on ne peut plus « François » au seul motif qu'il présenterait à l'écrit un petit zizi là où il ne faudrait pas ?...

A une époque où les claviers numériques sont en train de prendre « la main » sur ces questions qui sont fañchement du siècle dernier, je trouve que c'est fañchement tout aussi ridicule du point de vue de la reconnaissance d'une langue minoritaire nationale que du point de vue de la prise en compte de la mondialisation des échanges.

Sans compter que se prétendre européen sans même partager les signes diacritiques, c'est quand

## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale  
<https://etreounepasetrebretillien.com>

---

même curieux !...

Je ne confonds pas les sujets, mais je dénonce la bêtise.

Je me souviens qu'en janvier 1984 j'ai passé deux nuits complètes à monter un dossier "béton" pour le Procureur de la République parce que l'état-civil refusait pour ma fille le prénom de Maxime, qui est pourtant un prénom féminin répandu au sud de la France. Evidemment, je ne me suis pas laissé faire et j'ai fini par obtenir satisfaction. Je suis à disposition pour donner un coup de main

[patrick.jehannin@gmail.com](mailto:patrick.jehannin@gmail.com)